

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 16 avril 2021

Nombre d'élus au comité syndical : 12

- 8 de Nantes Métropole
- 4 de la ville d'Angers

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien Boulé

Présents : 11

Monsieur Nicolas Dufétel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Monsieur Matthieu Annereau	Nantes Métropole
Madame Anne-Sophie Judalet	Nantes Métropole
Madame Marie-Cécile Gessant	Nantes Métropole
Monsieur Guillaume Richard	Nantes Métropole
Monsieur Florian Le Teuff	Nantes Métropole
Monsieur Aurélien Boulé	Nantes Métropole
Madame Céline Véron	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Constance Nebulla	Ville d'Angers

Absents et représentés : 1

Monsieur Antoine Chéreau donne pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général
 Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances
 Madame Sonia Hossein-Pour, Secrétaire générale
 Madame Christine Hauss, Responsable Finances
 Madame Aurélie Thomas-Michel, Responsable Ressources Humaines

Pour les autres institutions :

Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole
 Madame Rachel Goasdoue, Pôle Développement Culturel, ville d'Angers
 Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire
 Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers
 Monsieur Jean-Michel Guevel, Paierie Départementale du Maine et Loire

1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 14h30. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Monsieur Aurélien Boulé.

ORDRE DU JOUR

- 1** Procès-verbal du comité syndical du 9 février 2021
- 2** Tarification billetterie – saison 2021-2022
- 3** Liste des décisions prises par le Président



Préambule

Aymeric Seassau remercie chaleureusement les équipes d'Angers Nantes Opéra pour leur travail et la continuité du service public.

Procès-verbal du comité syndical du 9 février 2021

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 9 février 2021.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 9 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1 – Tarification billetterie saison 2021-2022

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Il est proposé d'adopter les tarifs figurant dans la grille exposée ci-dessous. Les tarifs présentés sont conformes à ceux votés pour la saison 2020 / 2021. Il est également proposé d'étendre la validité des « pass » achetés pour la saison 2020 / 2021 à la saison 2021 / 2022. Par ailleurs il est proposé d'ouvrir la tarification réduite « pass » à tous les spectateurs ayant consenti à un don de 80€ et plus lors la crise sanitaire.

Alain Surrans ajoute qu'il s'agit d'une saison constituée comme la saison antérieure. Nous continuons de monter nos saisons en bonne intelligence avec la ville de Rennes et la ville d'Angers puisque nous avons intégrés nos productions au grand théâtre d'Angers.

Il y a des décalages puisque la "Clémence de Titu" s'avait pu être créée à Rennes et que nous programmons des représentations à Angers. Nous avons également reportés Siegfried Nocturne.

Alain Surrans souligne que cette saison sera particulière dans la collaboration avec l'ONPL qui fête ses 50 ans : nous aurons des points de convergences. Nous ferons un ciné-concert, une collaboration sur le requiem de Berlioz, et la production de "Madame Butterfly".

Les autres productions sont un "Rake's Progress" avec l'Opéra de Rennes. Nous reprogrammons la création Sans Orphée ni Eurydice et nous allons travailler avec le CNDC. La programmation « danse » sera double à Nantes et à Angers.

Il y aura une diffusion au Quai et une pièce du conservatoire "Red Notes". Nous allons inviter pour la première fois Noe Soulier et sa compagnie.

Le projet majeur de la saison sera un hommage à Molière qui était né en 1622. Avec une compagnie qui travaille avec la Compagnie de L'éventail et qui propose pour 2022 trois productions de comédie-ballets de Molière: "Le Malade Imaginaire" en collaboration avec le Grand T avec une vraie série de 11 représentations, "Le Mariage Forcé" à Angers, "Le Sicilien ou l'Amour Peintre" en région.

Il y aura des collaborations diverses qui vont nous permettre d'avoir un certain nombre d'invitations (Meredith Monk, Les Arts Florissants...).

Il y a un certain nombre de partenaires qui nous permettent d'ouvrir beaucoup de pistes intéressantes et des propositions d'événements qui nous permettent d'élargir la palette artistique.

Il y a aussi les résidences d'artistes lyriques. Nous avons eu deux artistes Marie-Bénédicte Souquet et Marc Scoffoni. Ces artistes ont proposés des petits spectacles sur le mythe d'Orphée et un récital avec un accordéoniste pour les adolescents.

Ce type de spectacles sera proposés de nouveaux, dans des petites salles sur le territoire. Il faut creuser ce travail sur ces résidences pour faire vivre des relations différentes avec le public.

Il y aura aussi renouvellement des Voix du Monde et du Ca Va Mieux En le Chantant.

Nous allons également reprogrammer un spectacle à la Garenne Lemot.

La grande inconnue c'est la présence du public demain mais les enjeux sont formidables.

Aymeric Seassau partage l'ambition de retrouver le public. Le travail se poursuit avec des projets structurants sur la métropole et la région.

Anne-Sophie Judalet demande si le don de 80 euros était ouvert à tout les spectateurs. A quel moment la communication a-t-elle été donnée et est-ce que cela est toujours d'actualité ? Est-ce que cela correspondait à des non-remboursements de spectacles ?

Thomas Pialoux répond que s'agissant des dons, ce sont des non remboursements de billetterie. Il reste toujours la question des gens qui ne se sont pas manifestés sur le remboursement. Nous les avons relancés à plusieurs reprises par mail et nous nous sommes posés la question de les rembourser ou non ou de considérer que cela était bien un don.

Nous n'avons pas encore tranchés sur la question.

Sonia Hossein-Pour ajoute que sur la communication, le lancement de saison s'étant fait fin août, nous avons contacté les gens pour leur proposer le remboursement.

Anne-Sophie Judalet demande s'il y a une généralisation sur les personnes en situation de handicap. Est-ce que c'est uniquement le handicap en fauteuil roulant ? De même, sur le apprentis et les jeunes de - de 30 ans. Souvent les apprentis ont beaucoup d'avantages mais on oublie aussi souvent les stagiaires dans les tarifs réservés.

Thomas Pialoux rappelle que ce serait pour ce cas, des stagiaires de plus de 30 ans. Quand on a plus de 30 ans et stagiaire on entre dans une autre catégorie. Tout comme le handicap nous avons ouvert au minima sociaux. La question se pose toujours d'autant qu'on a très peu de places disponibles dans le théâtre.

Alain Surrans rappelle que lister toutes les places est difficile et dans la pratique nous avons eu très peu de cas qui n'était pas couvert pas nos tarifs préférentiels. Nous avons d'ailleurs eu un seul cas ces 3 dernières années.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Liste des décisions

Thomas Pialoux rappelle que ce dossier est présenté pour information. Cela permet aux élus de se rendre compte du nombre de partenariat que nous pouvons tisser. C'est très varié et très fourni. Il y a aussi des nouveaux projets de captations audiovisuels.

Alain Surans ajoute qu'il faut parler de la saison en cours : en tout et pour tout nous avons pu accueillir du public à 3 reprises. Une fois à Nantes et deux représentations d'Iphigénie en Tauride à Angers.
Nous avons annuler les 3 Contes en février et la création chorégraphique, Nous sommes dans un état de non activité très dommageable pour le moral des équipes. Donc, fin janvier, nous avons monté la Répétition d'Opéra "Die Opernprobe". Cette production a été monté avec des tests covid pour pouvoir retirer les masques car l'idée était de capter et d'en faire une réalisation très intéressante.

C'est un inédit donc nous pouvons espérer le vendre à des télévisions.

Dans l'équation financière de saison il y a plein de choses qui s'entremellent entre les remboursements de places, les dépenses pour indemniser le chanteurs, et les crédits dépensés pour ces réalisations audiovisuels.

Nos avons poursuivi avec les Fourberies de Figaro. La captation a eu lieu et sera diffusée sur internet. L'idée est moins de vendre à des télévisions, mais plutôt de reprendre ce spectacle par la suite et de se servir pour la captation d'outil promotionnel.

Il reste un projet auquel nous sommes très attaché. C'est le projet de la Cie Frasques avec des jeunes de divers quartier nantais : « Les Sauvages » que nous espérons présenter fin juin au théâtre.

Nous ferons aussi une captation et un documentaire de manière à faire suivre ce projet qui n'est pas reportable car les enfants qui sont dans ce projet vont changer de classe et d'école et ne pourrions pas revenir.

Accusé de réception en préfecture
049-254902505-20210624-24062021-1-DE
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021

Il reste la retransmission sur écran de la Chauve souris. Ce sera la dernière production de la saison que nous essayons de sauver tout en sachant que certaines représentations prévues mi-mai et fin-mai ne pourront pas avoir lieu. Il reste un espoir en juin à Angers. Nous avons donc décidé d'assurer et de faire une captation dès la fin des répétitions au lieu de jouer le direct.

Nous allons capter à Rennes les 10 et 12 mai pour diffuser le 9 juin. Cette diffusion est très importante puisque nous avons le partenariat de Radio France et 9 télévisions locales qui vont retransmettre en direct.

Reste la question des grands écrans : nous avons essayé d'anticiper le fait que si le plein air est autorisé en juin nous devons trouver des lieux qui respectent les distanciations.

A Angers ce sera le Cloître Toussaint.

A Nantes nous proposons deux sites : les Machine de l'Île et l'Hippodrome qui est plus excentré.

Alain Surrans souligne que l'opéra sur écran a un coût résiduel très raisonnable puisque nous pouvons compter sur la participation des télévisions et une subvention exceptionnelle de la région de l'ordre de 60 000 euros.

Depuis le début de la saison nous aurons réinvestis environ 300 000 euros dans l'audiovisuel. C'est intéressant car on intègre beaucoup mieux l'image dans nos activités dans la manière de s'adresser au public. Il faut maîtriser et utiliser cette force de la manière la plus pertinente et la plus efficace possible.

Anne-Sophie Judalet demande si la date de retransmission du 9 juin est commune au plein air et sur les télévisions.

Alain Surrans répond que oui. On aura pas recours au satellite car ce n'est pas du direct. C'est un plus grand renfort technique.

Aurélien Boulé remercie Alain Surrans pour sa présentation et remercie toutes les équipes d'Angers Nantes Opéra Il faut valoriser tout le travail fait à l'échelle numérique. Le spectacle est accessible gratuitement et en entier. Nous restons toujours sur le créneau de rendre l'opéra accessible à tous.

Auriel Boulé est impressionné par tout ce travail fait en tant de COVID.

Nicolas Dufétel salue l'adaptation de la programmation et la haute qualité du travail. Il aura fallu la COVID pour donner des opéras qui sont dans l'histoire de l'art.

Sophie Mège félicite les équipes.

Claudette Daguin s'associe aux félicitations.

Plus personne ne demandant la parole, Le Vice-président clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Monsieur Aurélien Boulé

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau